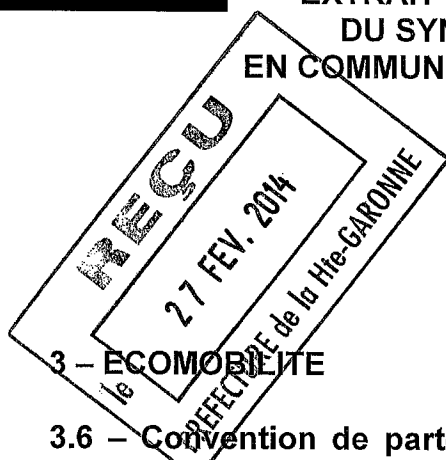




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

* *
*

Séance du 20 Février 2014



3 – ECOMOBILITE

3.6 – Convention de partenariat n° 2013-884 pour un service de covoiturage entre Tisseo-SMTC et l'Association ONCOPOLE – Approbation de l'avenant n°1

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU & MAUREL ; MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL & SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON & SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND & LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON & M. SUAUD.

Dans le cadre de son projet de plan de déplacement interentreprises et en vue de proposer à ses adhérents et aux entreprises participants à ce projet un accès au service covoiturage, l'association Oncopole prend en charge l'adhésion à ce dernier.

Par délibération n° D 2013.10.03.3.4 du 3 octobre 2013, le Comité Syndical a approuvé les termes de la convention de partenariat n° 2013-884 du 19 novembre 2013 organisant les conditions d'adhésion de l'association Oncopole au service covoiturage.

Selon les dispositions de la convention, le montant de cette adhésion est basé sur le nombre de salariés des dix membres de l'association Oncopole au jour de la signature de la convention N° 2013-884 du 19 novembre 2013 à savoir 2 858 salariés au total. Conformément à la délibération D 2010.07.12.12.20, cette association bénéficie d'une tarification forfaitaire de 2 000 euros HT

À ce jour, l'Association ONCOPOLE souhaiterait intégrer les employés de l'Institut Claudius Régaud, ainsi que les agents des services d'oncologie du CHU qui vont intégrer leurs nouveaux locaux de la Clinique Universitaire du Cancer situés sur le périmètre de l'ONCOPOLE en avril 2014. Cette adhésion est dorénavant basée sur le nombre de salariés des 12 membres, à savoir 4 084 employés au total.

Il convient dès lors de prendre en compte ces modifications par voie d'avenant. Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 2013-884 joint à la présente délibération et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

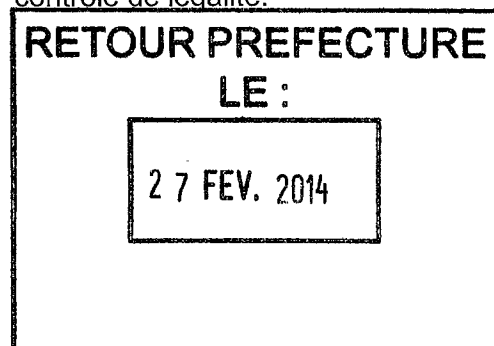
*
* *

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la convention de partenariat n° 2013-884 pour un service de covoiturage entre Tisséo-SMTC et l'ASSOCIATION ONCOPOLE.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pierre COHEN